AB/AM BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



DECRET N° 2021-₀₃₉₄ /PRES promulguant la loi n° 022-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-007/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2016026/PR BF 2016 10 00, signé le 24 juin 2016 à Lomé entre la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le Burkina Faso, pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du boulevard des Tansoba (rocades sud-est et nord) à Ouagadougou

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

la lettre n°2021-045/AN/PRES/SG/DGLCP/DSC du 03 mai 2021 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 022-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-007/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'ordonnance n°2020-007/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2016026/PR BF 2016 10 00, signé le 24 juin 2016 à Lomé entre la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le Burkina Faso, pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du boulevard des Tansoba (rocades sud-est et nord) à Ouagadougou ;

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 022-2021/AN du 26 avril 2021 portant ratification de l'ordonnance n°2020-007/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2016026/PR BF 2016 10 00, signé le 24 juin 2016 à Lomé entre la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le Burkina Faso, pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du boulevard des Tansoba (rocades sud-est et nord) à Ouagadougou.

ARTICLE 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 12 mai 2021

Roch Marc Christian KABORE

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE HUITIEME LEGISLATURE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI N°022-2021/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2020-007/PRES DU 10 AOUT 2020 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2016026/PR BF 2016 10 00, SIGNE LE 24 JUIN 2016 A
LOME ENTRE LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BOAD) ET LE BURKINA FASO, POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE
BITUMAGE DU BOULEVARD DES TANSOBA
(ROCADES SUD-EST ET NORD) A OUAGADOUGOU

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2020/AN du 28 décembre 2020 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 avril 2021 et adopté la loi dont la teneur suit :

<u>Article 1</u>:

Est ratifiée l'ordonnance n°2020-007/PRES du 10 août 2020 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016026/PR BF 2016 10 00, signé le 24 juin 2016 à Lomé entre la Banque ouest africaine de développement (BOAD) et le Burkina Faso, pour le financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage du boulevard des Tansoba (rocades sud-est et nord) à Ouagadougou.

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 26 avril 2021

Bavo Nestor BASSIERE

Le Secrétaire de séance

Issouf NIKIEMA